

## 1/ CONSIGNES GÉNÉRALES

Même si l'épreuve de français-philosophie correspond à deux exercices distincts notés séparément (sur 10 pour le résumé, sur 20 pour la dissertation), elle constitue un tout global et cohérent. D'une part la contraction constitue une propédeutique à l'argumentation ultérieure tant il est vrai que la citation dont il faudra débattre s'éclaire tout naturellement de l'ensemble du texte à réduire. Et d'autre part, résumé comme dissertation réclament des qualités de compréhension d'un énoncé, de réflexion personnelle, de mobilisation des connaissances et de formulation, qui seront précieuses aux candidats, quelle que soit leur carrière ultérieure.

Il est aussi nécessaire de bien respecter les consignes. Tout dépassement du nombre de mots autorisé pour le résumé (soit de 90 à 110) est sanctionné, de même que toute tentative de fraude dans le décompte. Les fautes de langue peuvent valoir une pénalité allant jusqu'à 2 points sur 20.

Enfin, la dématérialisation des copies exige l'emploi d'une encre noire ou bleu (très) foncée non effaçable et interdit le recours à tout type de correcteur (liquide ou sous forme de ruban). Si ratures il doit y avoir, elles doivent être rares et aussi propres que possible.

## 2/ REMARQUES GÉNÉRALES

### LE RÉSUMÉ

Le résumé est une épreuve de **compréhension** et d'**expression**, l'exactitude ou la justesse de la seconde confirmant la solidité de la première : il s'agit de saisir la thèse et le raisonnement d'un texte – en s'appuyant sur ses liens logiques (et pas seulement sur sa chronologie) afin de mieux appréhender la pensée de l'auteur – et de restituer de manière fidèle l'essentiel de son argumentation dans une langue correcte.

Le candidat ne doit pas simplifier les contenus de l'extrait mais tenter d'en rendre les nuances. Il lui appartient néanmoins de savoir distinguer l'important – et d'abord l'indispensable – de l'accessoire et surtout d'explicitier de façon neuve – sans reprise littérale, montage de citations, traduction synonymique ou démarquage syntaxique – les idées principales et leur enchaînement.

Le résumé étant une contraction, la concision de la formulation est une exigence impérieuse, pourvu que l'économie de mots soit au service de la clarté.

### LA DISSERTATION

La dissertation est un exercice dont l'académisme apparent ne doit pas cacher les exigences fécondes. Il ne s'agit de rien de moins que de **réfléchir** ou **raisonner**.

À partir d'un énoncé particulier (la citation extraite du texte à résumer) dont il faut examiner avec honnêteté et sérieux les termes afin d'en dégager une problématique adaptée, le candidat doit conduire une démonstration qui l'amène à formuler une réponse à la question posée par le libellé du sujet. Il est attendu que la copie dialogue constamment avec ledit sujet, qu'elle s'explique avec la thèse de l'énoncé, qu'elle se positionne clairement par rapport au problème. Il faut nécessairement « arriver quelque part ».

Une fois *engagée* (promise et commencée) dans l'introduction, cette démarche d'argumentation doit impérativement se construire, tout au long de son développement, en fonction de références précises, analysées et commentées, aux œuvres au programme.

De façon très concrète, toute grande partie commence par l'énoncé d'une thèse, l'exposition d'une opinion, et tout paragraphe par la formulation d'un argument ou l'expression d'une idée. On ne saurait accepter qu'on attaque un paragraphe, et moins encore une grande partie, par une référence directe ou un emprunt sec à un auteur ou à une œuvre.

La confrontation des œuvres entre elles est indispensable. Mais plutôt que de faire référence de façon systématique et fatalement allusive aux 3 textes étudiés durant l'année, le candidat peut exploiter avec grande efficacité des couples ou paires d'œuvres dans chaque argument, pourvu que ces couples soient renouvelés de façon vivante et pertinente. Ainsi, une douzaine d'exemples sur l'ensemble de la copie pourraient nourrir la réflexion, pourvu que ces exemples soient réellement analysés, qu'ils étayent, expliquent, approfondissent l'argument ou l'idée.

*L'exemple, c'est un élément qui permet de **chercher à dire** quelque chose sur l'œuvre et pas quelque chose qui **est dit** dans l'œuvre.*

*L'exemple **réalise** l'argument et ne se contente pas de l'illustrer de façon ornementale.*

*Un exemple est une **bonne raison** de souscrire à l'argument. Un argument est une bonne raison d'adhérer à la thèse.*

On espère une démarche critique plus qu'on n'escompte un plan "dialectique" : il faut être capable de discernement, de jugement, savoir envisager la pertinence mais bien évidemment les limites de l'assertion à considérer, tout en faisant effort pour dépasser des contradictions apparentes, ce qui n'interdit pas de choisir, décider ou trancher. Tout ceci n'est évidemment pas une question d'arithmétique, c'est-à-dire de nombre de parties. **Nous acceptons donc aussi bien un développement en deux parties qu'en trois.**

La conclusion reprendra synthétiquement le mouvement de la réflexion et s'engagera fermement en faveur d'une thèse. On pourra accepter la conclusion dite ouverte si et seulement si elle ne se termine pas par une interrogation passe-partout.

### 3/ REMARQUES SPÉCIFIQUES

La session 2020 s'est déroulée dans un contexte dont il est inutile de rappeler le caractère tout à fait exceptionnel, voire historique. Or, le niveau des copies ne s'en est pas particulièrement senti, au contraire pourrait-on dire. Le cru ne fera peut-être pas date par sa qualité mais il a témoigné du sérieux et de l'engagement des candidats, comme évidemment de ceux, indéfectibles, de leurs professeurs.

En évaluant des travaux individuels, nous nous efforçons de privilégier ce qui est réussi par rapport à ce qui est manqué. Mais en rendant compte d'une production globale, d'une cuvée, pour filer une métaphore esquissée ci-dessus, nous nous devons de souligner erreurs, maladresses ou travers récurrents, non pour nous en plaindre amèrement, mais avec la volonté d'en voir diminuer le nombre et réduire les effets. Le présent rapport ne succombe donc pas à une insatisfaction malade mais il est animé par une forme d'exigence où il entre de la générosité et de la confiance, donc de l'espoir.

#### LE RÉSUMÉ

Comme prévu, le texte d'Hayek s'est révélé à la fois très accessible et parfaitement discriminant : vraiment simple en première instance mais beaucoup plus compliqué si l'on y prête attention. Il est en effet clairement organisé autour de quatre idées principales dont trois sont présentées de façon énumérative et sa thèse d'ensemble est forte et nette : la démocratie s'avère le régime politique qu'il faut préférer à condition de se souvenir que le principe majoritaire qui le fonde n'est qu'un moyen en vue d'une fin, la défense des libertés individuelles et en particulier le respect de la minorité. Or, si la structure apparente de l'extrait a été presque toujours vue et rendue, sa structure profonde (ce que nous avons appelé sa thèse et qui constitue la colonne vertébrale de tout texte argumentatif soumis aux étudiants pour qu'ils le résument) est trop souvent restée dans l'ombre. En outre, les quatre idées principales sont aisées à repérer mais chacune d'elles présente une précision ou nuance ou subtilité que les meilleures contractions n'ont pas oublié de mettre en lumière.

Les quatre principaux points du texte de départ sont donc correctement visités par la plupart des candidats. Il est rare qu'il en manque un ; nous avons cependant pu constater l'escamotage pur et simple des deux premiers paragraphes (et donc de la première idée) comme aussi bien une restitution étique du dernier, pourtant le plus long et présentant selon l'auteur lui-même « l'argument le plus fort » en faveur de la démocratie, qu'une reprise hypertrophiée et parfois quasi littérale de la phrase retenue pour servir de sujet de dissertation, souvent sous la forme d'un alinéa séparé... Il faut toujours veiller à prendre en considération la proportion des idées dans une argumentation, respecter l'équilibre du raisonnement. Et d'ailleurs plutôt que de morceler le résumé en quatre paragraphes censés correspondre aux quatre points, il était judicieux de procéder à des regroupements et de proposer une version en deux ou trois paragraphes seulement.

Il était impératif, surtout, de fournir un authentique travail de reformulation et nous pouvons d'emblée regretter que cela ait constitué le point faible de beaucoup de résumés, alors que c'est l'esprit même de l'exercice. Trop de candidats empruntent paresseusement et servilement des mots ou des formules au texte : « démagogie »/« démagogues », « trois arguments », « justifient », « générer », « révoquer », « pacifique/ment », « conflits violents », « formation de l'opinion », « performances momentanées », « long terme » revenaient sans cesse dans les copies. Mais nous allons aussi montrer que s'il était indispensable de se garder de la reprise mécanique de termes ou d'expressions, il était nécessaire aussi d'être attentif à la signification des tournures employées, pour ne pas aboutir à des phrases ambiguës voire fausses.

Passons donc en revue ces quatre moments et nous verrons que les problèmes de formulation (et donc d'expression) l'emportent souvent sur les réelles difficultés de compréhension :

1. D'abord un principe liminaire ou une précaution : en démocratie, la règle majoritaire ne donne pas droit à tout. Ce point est globalement saisi, mais beaucoup de candidats se prennent les pieds dans le tapis quand ils cherchent à rendre la distinction opérée par Hayek entre le légal et le légitime (« Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire » : la fameuse sentence prononcée par André Laignel en 1981 aurait évidemment fait s'étrangler le penseur libéral) ou son évocation de la démagogie (comme trouvé dans une copie, il ne s'agit ni plus ni moins de ce qu'on nomme aujourd'hui le « populisme »). Beaucoup encore anticipent le second argument (la troisième idée) en insistant d'emblée sur le respect de la liberté individuelle ou de la minorité (presque toujours confondue avec « les minorités »). Mais, comme nous l'avons annoncé plus haut, tout cela n'est rien au regard d'énoncés dont la maladresse conduit à une trahison : « La majorité ne peut gouverner en démocratie car les libertés individuelles doivent être protégées. », « vouloir légitimer des décisions car elles ont été validées par la majorité relève de la démagogie », « la démocratie donne le pouvoir au peuple mais impose une limite aux libertés », « en démocratie, la majorité décide de l'application des lois mais ne les conçoit pas ».

Le lien entre ce principe initial et les trois arguments qui justifient ensuite la démocratie n'est, lui, pas très évident et constitue une vraie difficulté du texte. Ceux qui ont cherché à l'explicitier se divisent en deux écoles : soit l'on propose un outil concessif (« pourtant », « néanmoins » : malgré ce risque ou cette dérive, la démocratie reste un bon régime), soit l'on suggère une relation de cause à effet (pour parer à ce péril, il faut respecter trois critères). En réalité, Hayek procède par addition en approfondissant sa réflexion à partir d'une seule et même préoccupation : les « limites » de la démocratie, c'est-à-dire autant ses frontières que ses mécanismes internes de régulation ou de correction. Ce qui justifie la démocratie réside dans ce qui n'excède pas son dessein et qui est justement précisé dans les trois points énumérés ensuite ; sa légitimité tient dans ce qu'elle évite, non dans ce qu'elle impose, puisqu'elle est « un moyen plutôt qu'une fin ». Avouons que tout cela est fort subtil. Nous nous sommes donc montrés indulgents envers toute sorte d'effort de restitution.

2. Le premier argument en faveur de la démocratie est qu'elle tranche les divergences d'opinion par le nombre plutôt que par la force. En fait l'idée n'était pleinement rendue que si l'on parlait, et de *conflits potentiels*, et de la *règle majoritaire* qui les résout. Oublier l'un de ces deux éléments entraînait une restitution non seulement partielle mais presque fautive. Ainsi, parler de « pacification des rapports humains » était lointain et incomplet, présenter la démocratie comme « le régime qui favorise la paix » était ambigu voire inexact, tout comme prétendre que ce régime « satisfait la majorité du peuple ».

3. Le deuxième argument est la protection des libertés individuelles. Notons que pour certains, « rempart » ne peut signifier qu'« obstacle » ou « entrave ». Ainsi la démocratie « réduit » les libertés, les « diminue » (tout en les « générant » par ailleurs !). Ce passage contient cependant une difficulté réelle avec le recours au concept de « coercition » et l'évocation du rapport de force complexe existant entre majorité et minorité. N'était attendue qu'au moins une nuance ou précision apportée à l'idée principale que la démocratie favorise la liberté, et pour ce faire les candidats avaient le choix entre trois points : il y a liberté pourvu que la contrainte soit *mesurée* ; il y a liberté parce que les dirigeants sont amovibles, le pouvoir qui leur est conféré peut leur être retiré (cette idée est presque toujours passée aux oubliettes alors qu'elle est décisive) ; il y a liberté pourvu que l'opinion entière soit vigilante sur la question.

4. La troisième et dernière justification de la démocratie est l'éducation politique qu'elle offre aux citoyens. Les reprises textuelles ou traductions hasardeuses ont été ici nombreuses, trahissant une compréhension superficielle du passage. La « compréhension des affaires publiques » devient ainsi la « compréhension des enjeux sociétaux ». La démocratie « permet à tous de s'instruire, de se former une opinion et de proposer du changement ». De façon révélatrice, écrire que la démocratie « apprend à penser par soi-même pour mieux choisir », c'est citer Tocqueville (à l'insu de son plein gré ?), mais trahir Hayek qui insiste sur le véritable atout de la démocratie : moins le suffrage universel (« méthode de sélection de ceux qui gouvernent ») que l'augmentation du vivier des gouvernants potentiels. Là encore cette idée pourtant majeure a été très largement négligée ou pas vue du tout. Enfin, comme pour le premier argument, il fallait faire valoir, et ce large accès des citoyens aux responsabilités politiques, et le fait que cette solution l'emportait à long terme sur le choix d'un gouvernement d'experts (qui n'est justement pas une « méritocratie », comme on a pu le lire parfois, mais ce type d'impropriété reste bénigne). Terminons sur une double faute technique : conserver la référence à Tocqueville révèle qu'on ne sait pas distinguer l'essentiel de l'accessoire, l'indispensable du superflu, mais aller jusqu'à écrire « Comme le souligne Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique* », entraîne un pur gaspillage, une perte sèche de 10 mots !

Un résumé est rarement parfait. Il se doit d'être fidèle, le plus complet possible, clair, cohérent et concis. L'*économie* de mots n'y est pas une question de lésine mais de gestion.

## LA DISSERTATION

L'énoncé soumis au candidat était donc le suivant : « Comme ceux de la liberté, les bienfaits de la démocratie ne se manifestent que dans le long terme, alors que ses performances momentanées peuvent être inférieures à celles d'autres formes de gouvernement. »

Sauf sur un seul point que nous aborderons ultérieurement, un tel sujet n'avait rien pour dérouter les candidats. Nulle chausse-trape, nulle formulation absconse. Il porte sur les effets, positifs et/ou négatifs, de la démocratie **dans la durée**, en comparaison avec d'autres régimes politiques. La dimension temporelle de la problématique a été vue et plus ou moins correctement traitée dans l'immense majorité des copies ; son caractère comparatif en revanche n'a pas eu droit à la même attention – ce qu'on peut d'ailleurs comprendre puisque Hayek n'établit de vrai parallèle entre divers types de gouvernements que pour ce qui touche aux « performances » et non aux « bienfaits ». Parallèle ou confrontation d'ailleurs loin d'être aussi défavorable à la démocratie que les candidats ne l'ont cru et soutenu trop souvent : ses « performances momentanées peuvent être inférieures », ce qui implique qu'elles ne le sont pas toujours et de toute façon « inférieures » ne signifie pas nécessairement « mauvaises ». On pourra nous objecter que le corpus insiste surtout sur les dévoiements ou dérives de la démocratie, davantage que sur d'« autres formes de gouvernement ». Néanmoins, Tocqueville fonde sa réflexion sur l'opposition de l'aristocratie et de la démocratie comme régimes politiques et surtout états de la société. Quant aux textes de fiction, s'ils portent en effet sur ce qu'on a pu appeler des « pathologies de la démocratie », ils offrent en creux l'idée d'autres gouvernances possibles (despotisme brutal du Paphlagonien, collectivisme voire « communisme » de Praxagora, démocratie de Lindbergh ou amorce de dictature de Wheeler suite à son « putsch »), avec leurs « performances » et surtout leurs méfaits évidents. Enfin, il faut peut-être se réjouir si la question du temps ne figurait pas telle quelle dans les synthèses ou comparatifs thématiques fournis par les opuscules du commerce. Elle n'est pourtant ni anecdotique, ni périphérique dans le corpus et il n'était pas compliqué de convoquer et d'exploiter de très nombreux passages des œuvres, pourvu qu'on en eût une connaissance de première main et qu'on sût témoigner d'un petit peu de jugeote.

Le sujet était donc exigeant mais parfaitement réalisable. Encore fallait-il savoir *faire parler* la citation en exploitant tous les enjeux. Ainsi, plutôt que de se lancer dans une pseudo étude stylistique de la phrase (présent gnomique, prétendu chiasme), les candidats auraient-ils dû s'intéresser à la distinction centrale entre « bienfaits » et « performances » (ce qui n'a quasiment jamais été fait !) que redouble l'opposition, elle bien davantage prise en considération, mais superficiellement, entre « long terme » et « momentanées ». En effet l'adjectif « momentané » renvoie à l'immédiat mais peut-être à l'éphémère, au provisoire, au précaire quand « long terme » évoque pérennité mais attente. De plus, chacune de ces caractérisations renforce et éclaire la différence entre « performances » et « bienfaits » : le premier terme décrit un résultat chiffré, une réussite mesurable, **quantitative**, dans l'instant, alors que le second caractérise un effet favorable, un avantage **qualitatif**, sur la durée. Pour le dire encore autrement, pragmatisme et efficacité systémique d'un côté, éthique et dignité humaine de l'autre. Le proche contexte aurait pu aider beaucoup d'étudiants puisque Hayek évalue différemment les « aspects dynamiques » (progressifs) de la démocratie de ses aspects « statiques » (ponctuels). Cela dit, il ne fallait pas réduire cette perspective temporelle au seul processus d'amélioration/bonification et de dégradation/déperdition de ce régime, ou la ramener à la difficulté de sa stabilité (argument recevable pour traiter de notre sujet, mais inapte à constituer une problématique d'ensemble qui convienne).

La seule et vraie difficulté résidait dans l'analogie initiale : « Comme ceux de la liberté ». Beaucoup n'ont pas trop su que faire de cet élément. Il nous semble que sous la plume d'Hayek il s'agit d'une sorte de renforcement de la thèse par synecdoque : ce qui est vrai en particulier de la liberté (composante majeure mais non *fondamentale* ou *essentielle* de la démocratie, ce qui est en revanche le cas de l'égalité) l'est nécessairement en général d'un tel régime. Le recours à Tocqueville pouvait alors apporter de précieuses lumières : « l'indépendance » peut pousser les hommes « tout à coup jusqu'à l'**anarchie** [contre-performance momentanée] » et c'est bien, selon l'essayiste, à terme que l'égalité pourra conduire « à la liberté [bienfait durable] ». On pouvait donc se contenter de se servir de cette comparaison comme d'un argument ponctuel. Mais nous avons noté avec moins d'indulgence ceux qui privilégient cet aspect secondaire au détriment du reste de la phrase pour rédiger un développement entier sur le rôle de la liberté dans la démocratie.

Voilà qui nous amène à traiter du cas des candidats qui, plus ou moins volontairement, plus ou moins nettement, plus ou moins habilement, ne jouent pas le jeu en « refusant l'obstacle », c'est-à-dire en ne traitant pas **le** sujet qui leur est soumis, jusqu'à parfois lui en substituer un autre. Nous nous attendions à des plans traitant : I. Des avantages/forces de la démocratie ; II. De ses inconvénients/faiblesses ; III. Des solutions/moyens pour que les premiers priment les seconds<sup>1</sup>. Cette dérive est systématique et permanente mais elle était cette année d'autant moins excusable qu'on pouvait, *grosso modo* (ou pour parler un latin plus adapté : *mutatis mutandis* – en changeant ce qui doit être changé), conserver cette démarche pourvu qu'on tînt compte de **la perspective temporelle et comparative** qu'offrait et imposait tout à la fois le sujet ! Disons-le une bonne fois pour toutes, avec netteté, quitte à paraître brutal : **nous ne voulons pas et n'avons jamais voulu de régurgitation de cours ou de resucée de corrigés professoraux ou livresques** !<sup>2</sup> Les candidats doivent apprendre, sinon vraiment à faire du neuf avec du vieux, du moins à affronter des problèmes inédits à partir d'éléments qui leur sont familiers et dont ils sont censés avoir la maîtrise<sup>3</sup>. On n'attend pas qu'ils pensent à nouveaux frais, mais on escompte qu'ils sauront défendre un point de vue pertinent (sinon follement personnel) pour répondre à une question originale précise ou à un ensemble déterminé de questions formant un système singulier. Il faut *se servir de* ce qu'on sait, et non *le*

<sup>1</sup> De même, nous nous attendions à voir triompher en amorce la sentence de Churchill sur la démocratie comme « pire des régimes à l'exception de tous les autres essayés par le passé ». Ce n'est pas un souci. Une amorce n'est qu'une amorce et celle-ci convient parfaitement !

<sup>2</sup> « Après avoir montré les périls que court la démocratie, tant de l'intérieur que de l'extérieur, nous étudierons, à l'aide de notre corpus, les moyens voire les armes, qui permettent aux citoyens de ne pas voir se désagréger les démocraties. Nous serons alors en mesure de nous interroger sur cette incomplétude démocratique, faiblesse apparente mais véritable force de ce système. » Voilà un bel exemple de plan « clefs en main », *passe-partout*, mais justement faux *sésame* [la copie ne rendra pas celui qui la lit baba], totalement inapte à ouvrir la serrure que constitue le sujet. Mais l'artifice ne s'arrête pas là : on a droit à Paul Auster en amorce, Churchill en ouverture, mais surtout à une kyrielle de références plus moins allusives à : Montesquieu Todorov, La Boétie, Rosanvallon, Gauchet, Hölderlin, Pépin (on suppose que c'est Charles Pépin), Constant, Ionesco, Clemenceau. Fermez le ban !

<sup>3</sup> Il nous semble que c'est exactement ce qu'on demande à un ingénieur et ce qu'on est en droit d'attendre de lui.

*faire servir*, prouver un savoir-faire et non exhiber un faire-savoir : discuter avec la citation et avec les auteurs et presque avec soi-même, et non pas réciter.

À côté de ce qui relève ou de l'inconscience ou de la désinvolture ou du mépris, nous trouvons d'autres travers ou dérives dans le traitement du sujet dont les formes sont variables et inégalement gênantes, mais toujours regrettables car évitables.

D'abord, (se) poser de bonnes questions durant l'introduction, ce qui laisse augurer que la citation est correctement comprise, mais terminer sur une problématique qui n'a strictement plus rien à voir avec ce qui précède et par conséquent proposer un plan inadapté ! « Nous sommes donc amenés à nous demander dans quelle mesure la volonté des citoyens est nécessaire en démocratie ». Cet exemple nous permet de signaler l'embarras éprouvé devant tant de copies qui font du rôle du citoyen l'alpha et l'oméga de toute réflexion sur la démocratie, de toute *pensée* de la démocratie. Outre que cette vision du problème a des ressorts pavloviens, elle témoigne d'une interprétation réductrice, mais surtout naïve et inexacte de la thèse de Hayek qui serait persuadé que la démocratie met du temps à voir éclore ses bienfaits parce que ses citoyens commencent par faire beaucoup de bêtises avant de se corriger... Et cela conduit souvent à sortir du sujet et à nous infliger un topo recuit sur l'éducation du peuple, la vigilance citoyenne, l'implication civique. Nous montrerons comment ce motif (incontournable, certes) aurait pu retrouver tout son éclat et sa vérité en étant *utilisé* de façon idoine, en particulier dans une vraie synthèse, c'est-à-dire rapporté à la question du **temps**.

Ensuite, ne tenir compte du sujet et des termes mêmes de la citation que par intermittence (et presque par raccroc). On « oublie » parfois totalement de rattacher ce qu'on dit ou défend à la question du temps (par exemple dans toute la troisième partie), ou l'on procède à ce rappel de façon très artificielle et fort peu convaincante, en particulier d'un mot ou d'une formule à la fin d'un paragraphe. Ainsi on insère un *laïus* très général et passe-partout sur la parole en démocratie et on conclut : « sur le long terme la liberté d'expression est un élément phare ». Or ladite « liberté d'expression » est bien plutôt une « performance momentanée » (instantanée d'ailleurs plutôt) de la démocratie ! Et au lieu de vouloir placer à tout prix son « topo » sur la parole, il eût été judicieux, comme d'ailleurs certains ont su le faire, de distinguer par exemple l'efficacité immédiate du discours journalistique (à la radio, comme Winchell, ou dans les bien-nommés *quotidiens*), du retard qu'apportent à l'exécution d'un projet les débats et délibérations pourtant consubstantiels à la démocratie et qui peuvent entraîner sa paralysie. Inversement, si l'on tenait à l'argument métalittéraire faisant de l'écriture de la démocratie une des formes ultimes de sa défense et illustration (ou critique constructive), encore fallait-il en indiquer justement la perspective temporelle, d'ailleurs à la fois dans le présent (les auteurs écrivent *hic et nunc*) et dans le futur (ou dans le passé, puisque nous lisons aujourd'hui des textes – parfois très – anciens).

Ensuite encore, confondre allègrement court et long termes. Prendre l'un pour l'autre, en rabattant le premier sur les « performances », fatalement « inférieures », et le second sur les « bienfaits ». Ou à l'inverse postuler que ce qui est bon prend nécessairement du temps alors que le mauvais est immédiat... Bref, on se retrouve avec la très douillette dichotomie « avantages »/« inconvénients », « qualités »/« défauts », « forces »/« faiblesses », quitte à trahir les textes et à proférer des absurdités – et à ne plus prendre en compte les données véritables du sujet. Nous convenons volontiers que certains passages des textes ou certaines notions prêtent à discussion (au meilleur sens du terme). Il n'était pas forcément surprenant ou scandaleux que ce qui était présenté comme « performance momentanée » dans une copie devienne « bienfait » au long terme dans une autre. Moins admissible d'écrire en toute candeur : « de manière générale, la démocratie présente des aspects positifs ou négatifs, peu importe qu'on soit dans le présent ou dans le futur ». Mais si, il importe, c'est **le** problème ! Voilà pourquoi il est plus que maladroit d'écrire dans un même paragraphe, que « la démocratie devient despotique **peu à peu**. Cependant **sur le long terme**, elle semble tenir ses promesses ». Dialectiser, ce n'est pas se contredire ! Réduire le long terme à la seule « éducation » n'est donc finalement pas si grave, non plus qu'assimiler « dérive » et « contre-performance ». Nous avons en effet relevé des incongruités autrement plus embarrassantes : le court terme étant le début des œuvres, au prologue des *Cavaliers*, la démocratie connaît une mauvaise « performance » (sauf qu'à Athènes, elle a déjà un siècle ou deux), alors qu'au dénouement, donc au long terme (sauf qu'en réalité l'agôn aura été assez bref et le rajeunissement de Démos instantané), ses bienfaits se font enfin sentir. De même, « les bienfaits de la démocratie n'apparaissent que sur le long terme » puisque « la famille Roth doit attendre deux ans pour que le cauchemar se termine ». Attardons-nous sur cet exemple. Il crée une ambiguïté qui débouche sur un double contre-sens (de responsabilité et de temporalité, si l'on peut dire), en laissant supposer que les « deux ans » du mandat de Lindbergh sont nécessaires pour aboutir à la délivrance des Juifs, alors qu'évidemment c'est cette même administration du

Président républicain qui les discrimine et les persécute peu à peu<sup>4</sup>, et que la délivrance est au contraire presque instantanée, une fois Lindbergh disparu, grâce au *come-back* de FDR ! En effet, la Première Dame opère « un prompt démantèlement [...] de l'administration Wheeler » et « le rétablissement des procédures démocratiques [...] trouve son aboutissement deux semaines et demie plus tard » avec l'élection libératrice de Roosevelt. Difficile de faire plus rapide !

Dernier défaut, presque véniel au regard de ce qui a été dénombré : le fait de ne « discuter » au sens d'objecter, d'apporter la contradiction, de réfuter, qu'à moitié, voire pas du tout. Ainsi, un plan tel que I. La démocratie présente des bienfaits sur le long terme. II Mais elle connaît des performances momentanées inférieures. III. Comment faire en sorte que les premiers l'emportent sur les secondes ? assume l'entièreté de la thèse de Hayek, la « synthèse » ne constituant pas vraiment un dépassement. Regrouper les deux premières parties que vous venons d'énoncer dans un premier moment corroborant les propos de l'auteur, puis traiter des perversions ou dérives de la démocratie sur la durée qui la conduisent à s'écarter de ses principes dans un second temps, avant une troisième partie, est déjà mieux. Mais un plan dialectique classique, académique, n'avait rien de très sorcier. En voici une mouture possible très succincte.

**Certes**, les performances momentanées de la démocratie peuvent s'avérer inférieures à d'autres formes de gouvernement. L'exemple de l'élection de Lindbergh permettait de faire coup double : il est porté légalement au pouvoir et il apporte la paix. Ainsi d'une part un État démocratique est fragile puisqu'il permet à ses ennemis de le diriger un jour, d'autre part un démagogue ou un populiste satisfait d'emblée les demandes réelles ou supposées du peuple, quand un authentique démocrate promet du sang, de la sueur et des larmes, mais pour un bénéfice ultérieur. Le principe de plaisir fait entendre des exigences criantes ; le principe de réalité sait attendre, alors que ses bienfaits ne se manifestent qu'avec un certain retard (c'est là, par exemple, qu'on pouvait s'intéresser à la démocratie comme état de la société, et Tocqueville était d'un grand secours : selon l'essayiste, la démocratie offre des perspectives heureuses aux individus : elle adoucit les mœurs, elle permet l'ascension sociale, elle propage l'instruction chez les citoyens. La vie privée y prend une place considérable, de même que l'amitié, les liens familiaux. Mais ces apports se développent avec le temps).

**Mais à l'inverse**, elle peut être efficace sur l'instant (l'*alternance* rapide chez Aristophane et Roth, la liberté qui naît de l'égalité chez Tocqueville) et surtout s'altérer au long terme (les quatre œuvres offraient ici d'inépuisables ressources).

**En dernière instance**, ce régime et cet état de la société ne peuvent-ils pas apparaître comme les réponses les plus adaptées à des demandes universelles et atemporelles, à condition de savoir évoluer ? Comme nous l'avons laissé entendre, c'est dans cette troisième partie qu'on pouvait arguer de la nécessité de l'exigence et de la vigilance de la part des citoyens, mais à condition de pas alors perdre de vue la perspective temporelle. En quelques jours, on l'a vu, la démocratie est rétablie en Amérique. Mais dans son discours quasi performatif, la Première Dame invoque « les droits inaliénables établis en 1776 » et les figures des pères fondateurs : c'est parce que la démocratie a une histoire, parce qu'elle s'inscrit **dans la durée** que ses vertus peuvent encore se manifester **au présent**. Le dénouement des *Cavaliers* offre une même conjugaison de l'efficace immédiate (Démos rajeuni en un tour de main) et du bienfait pérenne (retour au bon vieux temps d'Aristide et de Miltiade). Herman « adore voter » (opportunité), mais surtout, « depuis [qu'il a l'âge], [il n'a] jamais raté un seul scrutin » (continuité). Il veut écrire à Winchell pour que le journaliste dénonce enfin l'infamie de la loi de peuplement de 42 (325) (geste d'urgence) et il dispense une *instruction civique* à ses enfants et donc leur *transmet* son amour de la démocratie (disposition permanente). Mieux encore, il les invite à suivre les *actualités* (court terme) mais aussi à connaître l'*histoire* (long terme). Un dernier exemple qui prouve que le destin de la démocratie ne dépend pas que des individus qui vivent sous son égide mais aussi de son propre fonctionnement : les « formes » dont Tocqueville montre qu'elles n'inspirent aux « hommes qui vivent dans les siècles démocratiques » que « mépris » et souvent « haine », mais qu'elles permettent pourtant de donner au faible « **le temps** de se

---

<sup>4</sup> Certes, la nature exacte des régimes décrits dans les trois œuvres de fiction constitue incontestablement une de leurs difficultés majeures : est-on encore ou non en démocratie chez Aristophane et Roth ? Cela n'autorise en rien les inepties suivantes : *La loi Homestead 42 est un bienfait de la démocratie car elle a permis aux Juifs d'Amérique d'échapper au pire* ; *En démocratie les dirigeants visent leur propre intérêt : Wheeler profite de la disparition de Lindbergh pour faire un coup d'État* ; *Dans une démocratie la paix n'est pas garantie et la violence existe toujours : les Juifs sont persécutés*. Est-il besoin de préciser, pour le dernier point, que c'est justement parce que les Juifs sont persécutés qu'on n'est plus en démocratie ? Si les œuvres sont trahies, c'est aussi la logique et le bon sens qu'on assassine !

retourner » (174). On sait donc un gré infini aux excellents candidats capables de connaître et d'exploiter intelligemment cette idée et de montrer comment la lenteur de certaines procédures en démocratie est un parfait antidote à la versatilité et à la brutalité des mouvements d'opinion, telles qu'on les voit chez Aristophane ou Roth.

Résumons-nous tout en rappelant quelques règles, principes, consignes ou même « trucs » qui sont autant de passages obligés du rapport de toute épreuve de français-philosophie.

Il faut d'abord prendre *en considération* le sujet. Il ne faut pas réciter mais réinvestir. Il ne faut pas montrer qu'on sait mais savoir montrer. Il ne faut pas multiplier les citations textuelles apprises par cœur, *a fortiori* interminables, alors même qu'elles n'ont aucune pertinence par rapport au problème à traiter, et parfois même hélas aucune espèce d'intérêt – et ce, quel que soit le sujet envisagé ; toujours préférer une formule-clef à cinq lignes. Il faut donc connaître l'*esprit* des textes, et non leur seule lettre, faute de quoi, l'on va révéler qu'on n'y a strictement rien compris. Il ne faut pas forcément faire de l'œuvre de l'auteur « philosophe » (surtout avec un Tocqueville qui est bien plus que cela) le réservoir de concepts-étalons dont les textes de fiction ne seraient que des illustrations ou des vérifications. Il faut se rappeler que les « œuvres du/au programme » sont nécessaires et suffisantes. Il faut apprendre à bien distinguer la thèse (qu'on appellera aussi partie ou moment du raisonnement ou opinion) de l'argument (ou idée ou raison de soutenir une telle opinion), et l'argument de l'« exemple ». Ce dernier est d'ailleurs davantage à envisager en tant que référence empruntée au corpus, élément factuel, concret, contingent (le programme !), attestant de la solidité et de la validité de ce qu'on avance – mais surtout pas servir de pure illustration décorative, tombant comme tous les cheveux de Samson dans une soupe clairette ou un brouet indigeste. Il ne faut pas faire trois parties pour répondre à l'on ne sait quelle exigence académique ou pour s'attirer les faveurs du correcteur, mais il faut faire trois parties parce que ce type de plan est souvent le plus à même de répondre à une question sans tomber dans le travers de juxtaposer deux positions qui s'annulent ; néanmoins, il faut sans hésiter préférer s'en tenir à deux parties qui discutent vraiment et font honnêtement le tour de la question, plutôt que de consacrer toute la première à expliquer ce qu'est la démocratie et comment elle fonctionne, avec récit des œuvres, et toute la dernière, définitoire et définitive, à révéler ce qu'est *vraiment, au fond*, la démocratie, ou bien encore à proposer une « synthèse » qui tient plutôt de la sortie de route. Il faut introduire et conclure ; le premier moment est beaucoup plus important que le dernier ; le dernier n'est pas non plus négligeable.

Il faut, *enfin et d'abord*, écrire en **bon français** : lisiblement (privilégier une encre foncée, espacer sans exagération les lignes, soigner sa graphie, penser à la mise en page avec le recours intelligent aux alinéas) et correctement. Certaines fautes d'orthographe sont excusables et même, osons le dire, insignifiantes ; telle maladresse ou incorrection syntaxique va rester anecdotique ; en revanche, la prolifération des manquements aux règles de base de la langue va finir par rendre inintelligible le propos. Ce qui s'énonce mal ne peut pas bien se concevoir. Au rebours, une « belle langue », du moins au service d'une réflexion pertinente, met en valeur la qualité de la pensée et augmente le plaisir du correcteur.

## 4/ CONCLUSION

La « performance momentanée » d'une copie est très relative car dépendant de facteurs parfois imprévisibles : l'épisode inédit que nous avons tous connu a pu rebattre les cartes et démobiliser les uns comme permettre aux autres de trouver en eux des ressources insoupçonnées. Le *présent* rapport voudrait donc convaincre que ses observations et recommandations ont pour première et presque seule ambition d'aider les candidats de la session *suivante* à répondre dans leurs travaux aux attentes pourtant *immuables* des correcteurs et correctrices.

Il n'appartient donc qu'aux *prochains* postulants que le bénéfice ou le « bienfait » retiré par eux de la lecture (attentive) de ce pensum s'inscrive dans un court, moyen, ou long terme.